

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2012600	Date d'inspection Le 21 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie ABC Deux		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 82 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	28 févr. 2025	
Commentaires : Sur 7 dossiers qui ont été vérifiés. 1 dossiers contient une vérification du casier judiciaire qui est expiré. La personne responsable sur les lieux affirme qu'il y a un nouveau mais une copie n'a pas été imprimé et placé en dossier. L'exploitante de l'établissement doit s'assurer que lorsqu'un employé a une nouvelle copie de ce type de vérification, que cette copie soit en dossier.			

Commentaires généraux Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance : -Le ratio enfants-personnes éducatrices a été vérifié. -L'accès à l'établissement -Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel. -Les dossiers des enfants et les consentements Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer le temps de la collation (bananes, craquelins et yogourt ont été servi aux enfants), le lavage des mains et la préparation pour des activités dirigées à l'intérieur (massage des doigts et faire les ongles) et à l'extérieur (jeu avec un ballon, jouer à construire des murs avec la neige). Il y avait une planification pour faire de la « slime » mes une groupe d'enfant préférait aller jouer à des jeux dirigés dehors et un autre groupe préférait avoir des massages de mains et faire leur ongles avec du vernis à ongle.

original signé par
Paula Morin

Le 21 février 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Claudette Vienneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 février 2025

Date